



PAULHAN

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

## 2024

# Sommaire

---

## INTRODUCTION

### **PARTIE I : Conjuncture économique et projet de loi de finances 2024**

- ❖ Les perspectives économiques
- ❖ Le contexte du projet de loi de finances pour 2024
- ❖ Le projet de loi de finances
- ❖ Le contexte local

### **PARTIE II : Rétrospective financière**

- ❖ Principales évolutions
- ❖ Endettement

### **PARTIE III : Hypothèses de la prospective financière**

- ❖ Les recettes de fonctionnement
- ❖ Les dépenses de fonctionnement
- ❖ L'investissement

## CONCLUSION

# Introduction

---

Ce rapport d'orientation budgétaire (ROB) permet d'initier le débat d'orientation budgétaire qui se tiendra le 05 février 2024, deux mois précédant le vote du budget du 03 avril 2024.

Son but est de susciter une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2024.

Il tient compte d'éléments extérieurs qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- Le contexte économique et social national,
- L'impact de la Loi de finances 2024,
- La réglementation relative à la rémunération et à la protection sociale des agents.

# **PARTIE I**

---

# **LA CONJONCTURE ECONOMIQUE**

- 1. Les perspectives économiques**
- 2. Le contexte de la loi de finances pour 2024**
- 3. La loi de finances**
- 4. Le contexte économique local**

## 1 – Les perspectives économiques

### ➤ Le contexte économique mondial

- L'économie mondiale devrait connaître sa troisième année consécutive de ralentissement en 2024, avec un taux de croissance projeté à 2,4%. En cause, des politiques monétaires et des conditions de crédit restrictives, un commerce mondial en berne et une faible dynamique d'investissement.
- L'inflation mondiale devrait se stabiliser à 5 % en 2024 et 3,9 % en 2025, contre 6,5 % en 2023 et 8 % en 2022. Mais il est toujours possible que des obstacles inattendus se dressent sur le chemin de la désinflation comme une nouvelle flambée des prix de l'énergie ou la persistance de fortes hausses des prix dans un certain nombre de pays.

## Les perspectives économiques

### ➤ Le contexte économique national

- Des bénéfiques records pour de nombreuses entreprises européennes, notamment pétrolières ;
- Des incertitudes sur la croissance (prévision 1% en 2024 et 1,5% en 2025)\* ;
- Une décélération de l'inflation attendue (prévision 3,2% en 2024 et 2,1% en 2025)\* ;
- Des indicateurs au rouge concernant l'activité économique ;
- Un relèvement des taux directeurs de la banque centrale européenne à des niveaux jamais atteints (4%) pour contrer l'inflation ;
- Ralentissement de la dynamique de croissance prévue à 1,2% en 2024 contre 0,8% en 2023\*\* ;
- Inflation persistante, estimée à 3% en 2024 contre 4,8% en 2023 \*\* ;
- Augmentation continue de la dette publique (Etat et Sécurité Sociale).

\* Source BCE (Banque Centrale Européenne)

\*\* Source OFCE (Observatoire Français des conjonctures économiques)

## 2 – Le contexte de la Loi de Finances 2024

### ➤ Le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027

- Les concours financiers de l'Etat aux collectivités ;
- L'instauration d'un objectif non contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national fixé à + 4,8% en 2023 et à + 2% en 2024 (IPCH\* minoré de 0,5%) ;
- Un pacte de confiance supprimé car trop contraignant et souvent comparé à une « mise sous tutelle » des collectivités.

\* IPCH : Indice des Prix à la Consommation Harmonisé

## 3 – La loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances 2024

### ➤ Verdissement affiché des finances locales :

Deux mesures sont prévues à cet effet :

- L'obligation faite aux collectivités de plus de 3 500 habitants, à partir de 2024 pour les comptes administratifs (et 2025 pour les budgets) de ventiler leurs dépenses d'investissement dans une annexe valorisant leur « impact pour la transition écologique », selon des critères qui restent à préciser ;
- La possibilité offerte à ces collectivités d'identifier, toujours en annexe, la part de leur dette finançant ces dépenses.



## 3 – La loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances 2024

### ➤ Mesures concernant les communes

- Poursuite de la réforme des indicateurs financiers sur le potentiel fiscal ;
- DGF 2024 : Dotation Forfaitaire(DF) N-1 calculée sur les évolutions de la population ;
- Coefficient de revalorisation des bases d'impôts estimé à 3,5% ;
- Pérennisation et augmentation du fonds vert (soutien à la transition écologique) ;
- Verdissement des dotations notamment la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) abondée exceptionnellement de +111M€ ;
- Extension du périmètre d'éligibilité du FCTVA aux aménagements de terrains ;
- L'amortisseur électricité : reconduit en 2024 dans les conditions suivantes :
  - Seuil de déclenchement de la prise en charge à 250€/MWh (contre 180€/ MWh en 2023) ;
  - Pas de plafonnement (plafond de 500€/MWh en 2023) ;
  - Taux de couverture des factures d'électricité à hauteur de 75%, contre 50% en 2023.

## 4 – Le contexte économique local

L'année 2023 a marqué une véritable rupture pour la santé financière des collectivités locales, confrontées à une forte inflation de leurs dépenses et à des recettes, plus faibles qu'espérées ;

La commune de Paulhan n'est pas épargnée par ce contexte, mais n'a pas subi « l'effet ciseau », constaté par la plupart des collectivités cette année ;

- La population de Paulhan s'est élevée à 4 069 habitants en 2023, ce qui lui a permis de bénéficier de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) d'un montant de 316 036€.
- Le coefficient de revalorisation des bases s'applique sur les locaux d'habitation, une hypothèse prudente d'évolution des bases de 3,5% en 2024, 2% en 2025 et 1,5% en 2026.
- Il est prévu une dynamique stable des mutations foncières sur la commune en 2024 ;

## **PARTIE II**

---

# **RETROSPECTIVE FINANCIERE 2023**

- 1. Principales évolutions**
- 2. Endettement**

# PARTIE II

---

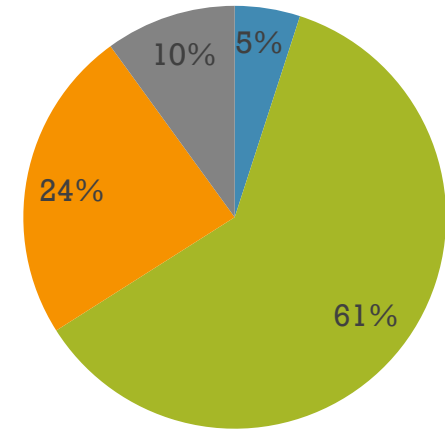
## SECTION FONCTIONNEMENT

### Recettes 2023 de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, pour un montant de **4 509 403€**, sont réparties de la manière suivante :

- Impôts, taxes diverses (taxes pylônes et électricité) ou encore attribution de la communauté de communes, représentent 61% des recettes avec 2 752 557€
- Les dotations de l'Etat, les compensations des taxes foncières, représentent 24 % des recettes avec 1 082 435€,
- Les autres recettes, 243 321€ (loyer, concessions, encarts publicitaires, enlèvement des dépôts sauvages, travaux en régie) représentent 5%

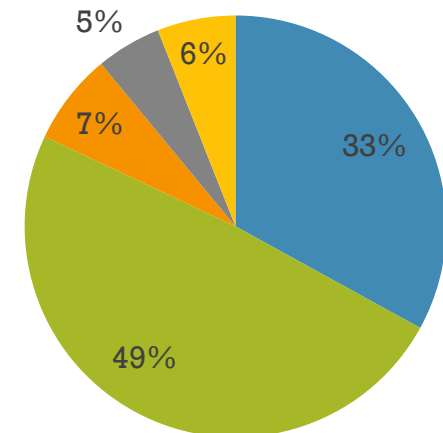
L'excédent de l'année 2022 pour 431 090 € (10 % des recettes)



### Dépenses 2023 de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, pour un montant de **3 513 480€**, sont réparties de la manière suivante :

- La masse salariale s'élève à 1 742 018€, soit 49%
- Les charges à caractère général, permettant de faire fonctionner les différents services, pour 1 183 694€, représentent 33% des dépenses générales
- Les charges de gestion courante représentent 224 210€, soit 7%
- Les charges financières, pour 166 440€, représentent 5% des dépenses
- Les autres dépenses diverses, dotations aux amortissements, pour 197 118€ représentent 6% des dépenses



## 1 – Principales évolutions

### Les principaux impacts de l'augmentation des fluides sur le fonctionnement en 2023 :

- La dépense en eau est passée de 23 000€ en 2022 à 46 175€ en 2023, soit un peu plus de 100% d'augmentation ;
- En ce qui concerne le coût de l'électricité, il passe de 161 980€ en 2022 à 187 452€ à 2023, cette augmentation est significative mais reste raisonnable, 25 472€, grâce aux diverses mesures de réduction de consommation mises en place par la commune (changement des ampoules, extinction éclairage public, etc.), ainsi qu'à l'amortisseur mis en place par l'Etat ;
- L'augmentation du coût du gaz, supportée par la commune, qui passe de 51 113€ en 2022 à 144 589€ en 2023, est de 89 242€, soit environ 174% ;
- La diminution de la dépense de carburant qui passe de 27 637€ à 23 349€, a permis à la commune d'économiser 4 285€.

## Principales évolutions

### Les principales augmentations sur le fonctionnement en 2023 :

- La cotisation d'assurances a subi une augmentation de 24 920€ (elle passe de 30 621,1€ en 2022 à 55 541,07€ en 2023), deux facteurs expliquent cette hausse :
  - La révision du marché au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (impacté par les différents sinistres déclarés par la collectivité),
  - L'ajout de gestion de bâtiments supplémentaires (acquis par la commune ou remis en gestion par l'EPF (Etablissement Public Foncier)) ;
- La hausse d'intérêt du livret A à 3%, a entraîné une hausse des taux d'intérêt de deux prêts indexés sur ce livret, et représente une augmentation de 16 125€ ;
- L'impact des intérêts de l'emprunt de 1 500 000€ réalisé en 2022 (89 562€ en capital et 17 661€ d'intérêts).

## Principales évolutions

### Les principales augmentations des charges de personnel qui ont impacté de 92 691€ le fonctionnement en 2023 :

- La revalorisation du point d'indice au 1er juillet 2023 avec une augmentation de 1,5 %, portant le point d'indice de 4,85 à 4,92€.
- L'attribution de points d'indice majoré différenciés pour les indices bruts 367 à 418 au 1er juillet 2023, soit environ 12 600€ pour les 6 mois de mise en œuvre sur 2023, correspondant à une augmentation de 25 200€ pour une année complète.
- Le paiement d'heures supplémentaires 784 heures en 2023, astreintes par les services techniques (9h) et les manifestations et cérémonies par la police municipale (775h).
- Des avancements d'échelon et de grade pour certains agents (voir diapositive p.19).
- Remplacement du personnel absent.



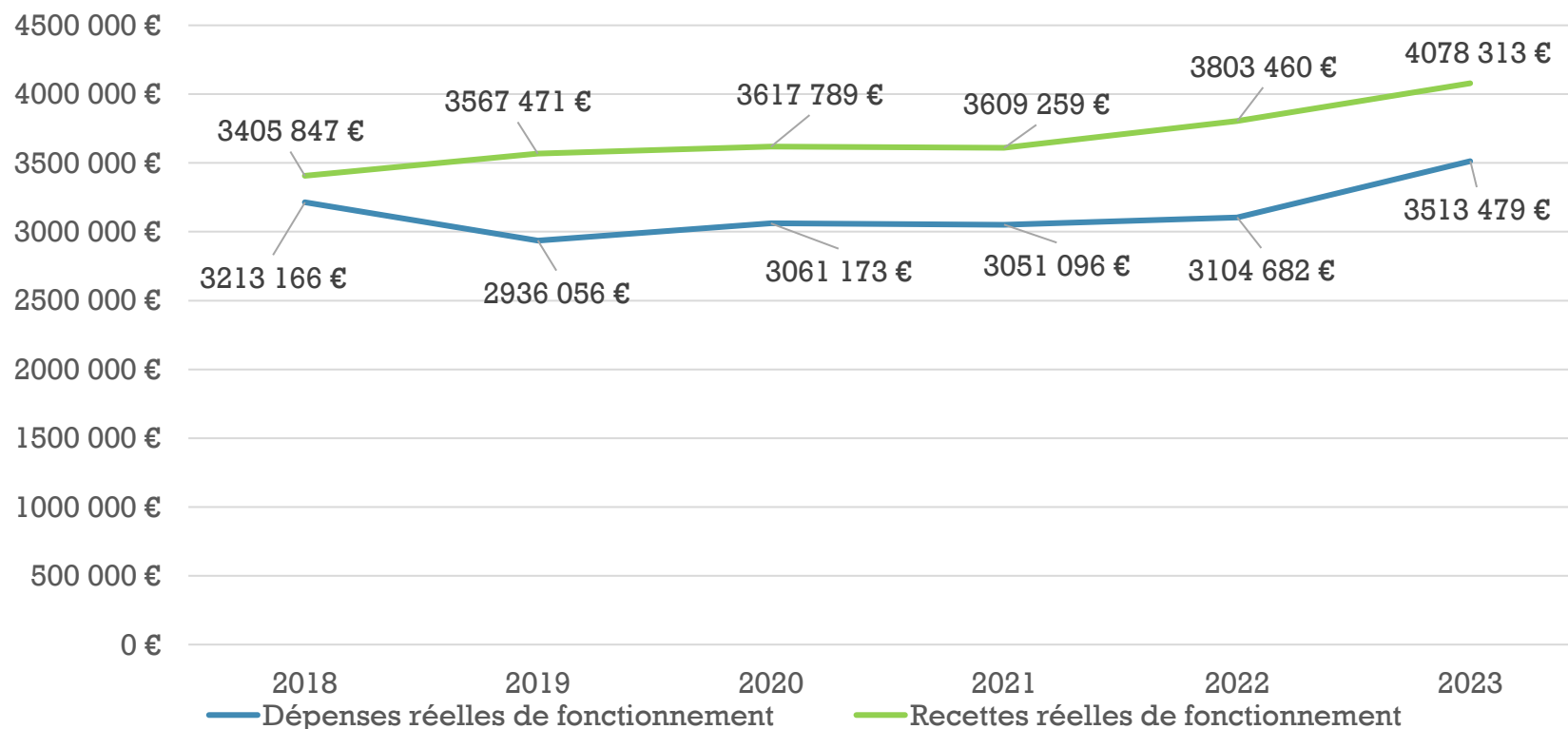
## Principales évolutions

### Au niveau des recettes de fonctionnement :

- La revalorisation des bases d'imposition décidée par le gouvernement a permis à la commune une recette de 212 505€ de plus qu'en 2022.
- Les recettes liées aux amendes pour les dépôts sauvages, a augmenté de 3 100€;
- Les locations supplémentaires (l'appartement de Sainte Claire, celui de la cave, le logement rue de Metz et le caveau à la cave) engendrent une recette complémentaire de 14 820€.
- Dû essentiellement au mécanisme national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la commune a perçu 180 605€, environ 10 000€ de moins qu'en 2022 ;
- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) présente une légère diminution pour 64 458€ (contre 69 147€ en 2022)

## Évolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

L'écart entre ces deux courbes correspond à l'épargne brute dégagée par la collectivité. Plus cet écart est important, plus la situation financière de la collectivité sera solide. Sur ce graphique, on voit une augmentation des dépenses de fonctionnement légèrement supérieure aux recettes de fonctionnement, l'épargne brute est donc en légère diminution.



## **PARTIE II**

---

# **STRUCTURATION DES CHARGES DE PERSONNEL**

## SYNTHESE DU BILAN SOCIAL

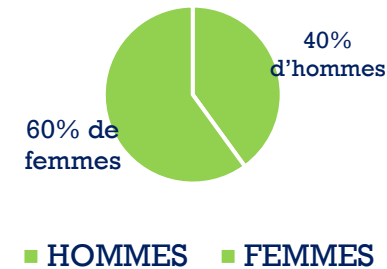
### 1. Effectifs au 31 décembre 2023 :

- **46** agents dont **18** hommes et **28** femmes
- **30** agents de 30 à 49 ans
- **16** agents de 50 ans et plus
- **41** agents titulaires en activité
- **1** agent contractuel de droit privé (Parcours Emploi Compétences)
- **4** agents contractuels

### 2. Informations additionnelles :

- La durée du travail effectif dans la collectivité est de **35 heures** , soit une durée annuelle de travail effectif de **1 607 heures**
- **3** personnes en situation de handicap(RQTH), soit 4 % des effectifs.
- **1100** jours d'arrêt de travail ( 945 jours d'arrêt maladie + 155 jours de congés longue maladie)
- **178** jours d'arrêt pour CITIS (congé d'invalidité temporaire imputable au service) (8 accidents)
- Evolutions professionnelles : **23** avancements d'échelon et **5** avancements de grade

### Répartition par sexe :

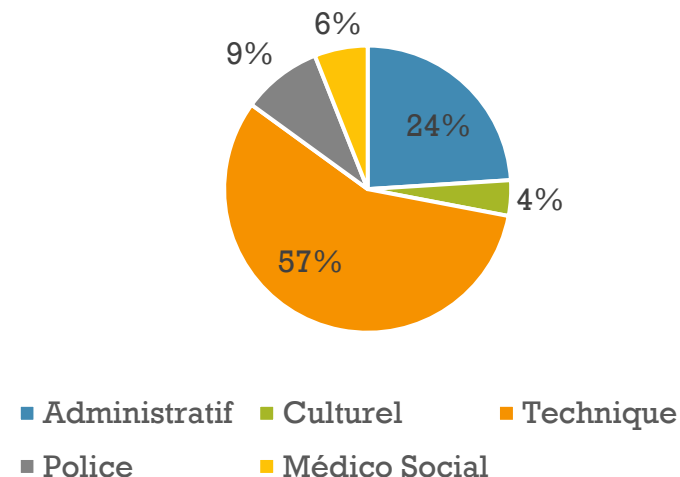


## SYNTHESE DU BILAN SOCIAL

## 3. Caractéristiques des agents permanents :

Filière	Titulaires	Contractuel	Tous
<b>Administrative (11)</b>	<b>24%</b>		<b>24%</b>
<b>Culturelle (2)</b>	<b>2%</b>	<b>2%</b>	<b>4%</b>
<b>Technique (26)</b>	<b>48%</b>	<b>9%</b>	<b>57%</b>
<b>Police (4)</b>	<b>9%</b>		<b>9%</b>
<b>Médico-sociale (3)</b>	<b>6%</b>		<b>6%</b>

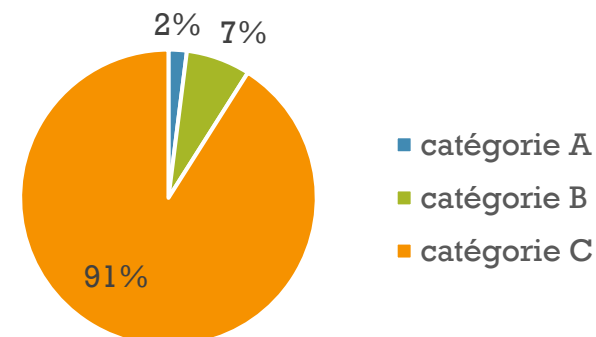
## 4. Répartition des agents par service :



## 5. Précisions emplois non permanents :

- 1 agent contractuel recruté dans le cadre d'un emploi PEC (Parcours Emploi Compétence)
- 4 agents contractuels par la commune recrutés pour renforcer les équipes
- Autre personnel temporaire intervenu en 2023 : 9 agents par l'intermédiaire du GEEP (Groupement d'Employeurs Emplois Partagés)

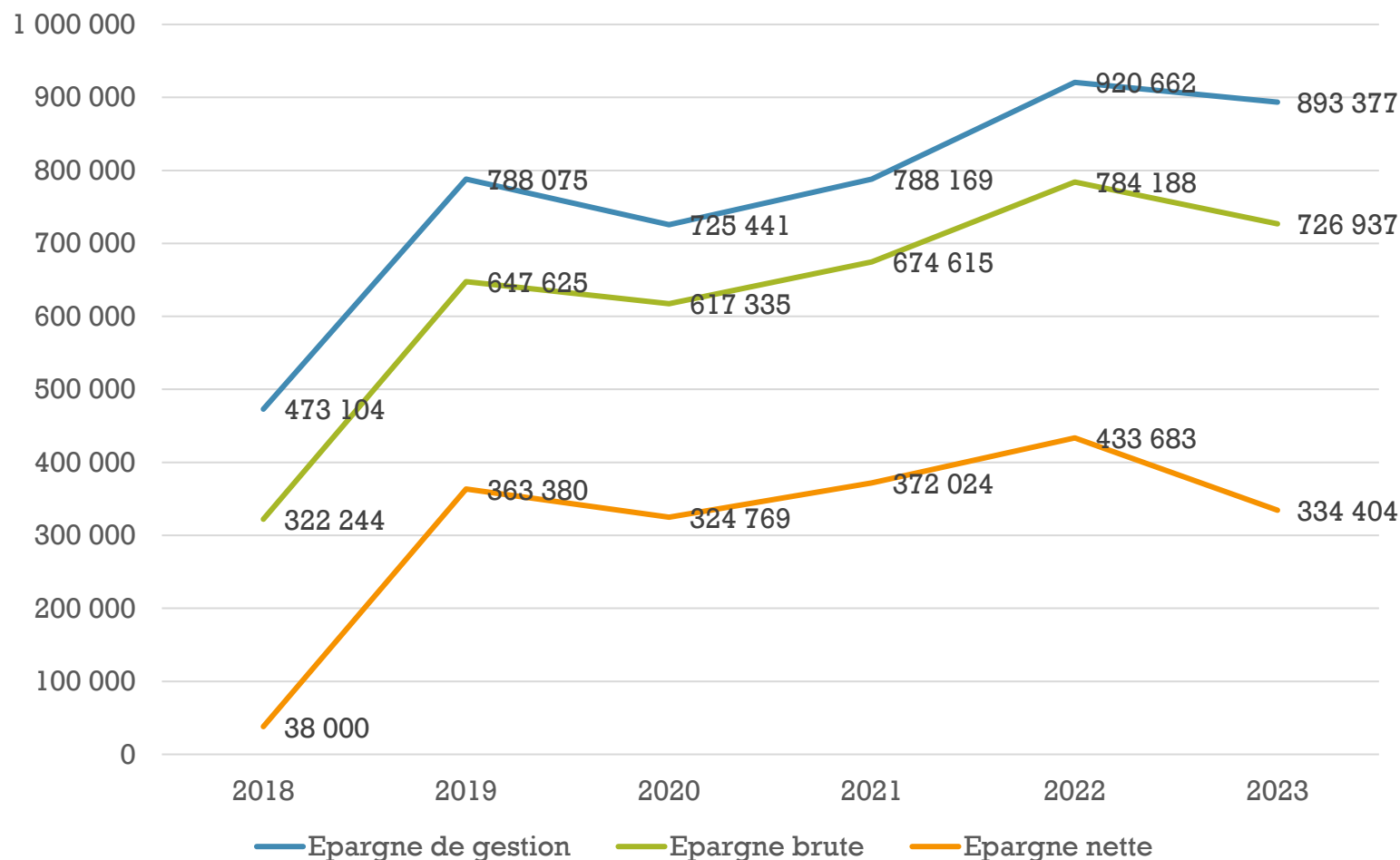
## 6. Répartition des agents par catégorie :



## Soldes intermédiaires de gestion : analyse de la richesse de la commune

<b>Epargne de gestion- Epargne brute-Epargne nette</b>							
<b>recettes fonctionnement</b>	<b>intitulé chapitre</b>	<b>année 2018</b>	<b>année 2019</b>	<b>année 2020</b>	<b>Année 2021</b>	<b>Année 2022</b>	<b>Année 2023</b>
o13	atténuation de charges	6219,41	23487,59	22 160,90	45 157,82	39 856,37	21 034,41
70	produits du domaine	69777,95	51020,63	51 487,16	41 402,66	49 992,28	65 276,89
73	impôts et taxes	2036240,44	2166118,66	2 163 282,89	2 268 479,06	2 349 607,52	2 752 556,86
74	dotations et participations	1136844,54	1159343,75	1 191 027,29	1 168 035,68	1 267 134,37	1 082 435,51
75	produit gestion courante	30467,36	21323,66	28 307,98	30 264,86	43 386,96	130 384,08
<b>total des recettes de gestion courante</b>		<b>3279549,7</b>	<b>3421294,29</b>	<b>3456266,22</b>	<b>3 553 340,08</b>	<b>3 749 977,50</b>	<b>4 051 687,75</b>
<b>dépenses fonctionnement</b>	<b>libellé</b>	<b>année 2018</b>	<b>année 2019</b>	<b>année 2020</b>	<b>année 2021</b>	<b>année 2022</b>	<b>année 2023</b>
o11	charges à caractère général	1 117 917,58	964 202,66	1 034 079,20	939 402,84	985 532,31	1 183 694,24
o12	charges personnel	1 447 855,94	1 474 417,82	1 515 162,20	1 609 330,72	1 649 327,60	1 742 018,46
o14	atténuation de produits	34 278,00	286,00	2 900,00	2 311,00	2 261,00	941,00
65	charges gestion courante	206 394,30	194 312,63	178 684,21	214 126,99	192 194,87	231 656,17
<b>total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 806 445,82</b>	<b>2 633 219,11</b>	<b>2 730 825,61</b>	<b>2 765 171,55</b>	<b>2 829 315,78</b>	<b>3 158 309,87</b>
66	charges financières	150 859,87	140 450,09	108 105,41	113 553,13	136 473,57	166 440,03
1641	remboursement capital emprunt	284 244,33	284 245,33	292 565,98	302 591,84	350 504,96	392 533,36
<b>Epargne de gestion (RRF - DRF)</b>		<b>473 103,88</b>	<b>788 075,18</b>	<b>725 440,61</b>	<b>788 168,53</b>	<b>920 661,72</b>	<b>893 377,88</b>
<b>Epargne brute (Epargne gestion - intérêt dette)</b>		<b>322 244,01</b>	<b>647 625,09</b>	<b>617 335,20</b>	<b>674 615,40</b>	<b>784 188,15</b>	<b>726 937,85</b>
<b>Epargne nette (Epargne brute - capital)</b>		<b>37 999,68</b>	<b>363 379,76</b>	<b>324 769,22</b>	<b>372 023,56</b>	<b>433 683,19</b>	<b>334 404,49</b>

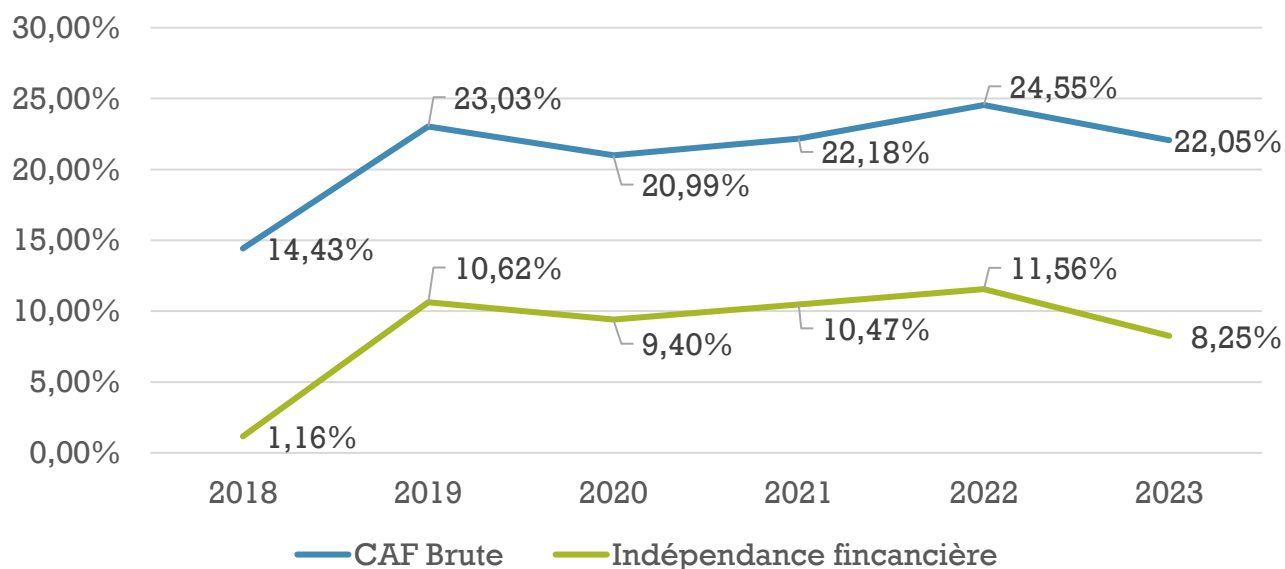
## Soldes intermédiaires de gestion : analyse de la richesse de la commune



Le taux d'épargne brute équivaut à la valorisation de l'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement). source CEFML

## Soldes intermédiaires de gestion : santé financière de la commune, 2 niveaux de résultats :

- **La CAF (Capacité d'Auto Financement) brute** est la capacité par la collectivité à dégager un flux d'argent positif par son fonctionnement ; c'est la base de la stratégie financière car c'est ce qui va déterminer la capacité de la collectivité à financer ses investissements. La CAF brute doit représenter entre 15 et 20% des RRF (Recettes Réelles de Fonctionnement).
- **La CAF (Capacité d'Auto Financement) nette** est l'autofinancement net des remboursements d'emprunts, c'est ce qui va déterminer l'indépendance financière de la commune. La CAF nette doit représenter entre 7 et 10% des RRF (Recettes Réelles de Fonctionnement).





# PARTIE II

---

Les résultats de l'année 2023 montrent que les efforts de bonne gestion mis en place depuis le début du mandat, à la fois en termes de maîtrise de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement, mais également, et surtout, dans la recherche de recettes supplémentaires, portent leurs fruits.

Les économies ainsi générées permettent de mettre en œuvre une politique d'investissement ambitieuse et de poursuivre les travaux structurants nécessaires au développement de notre commune.

# PARTIE II

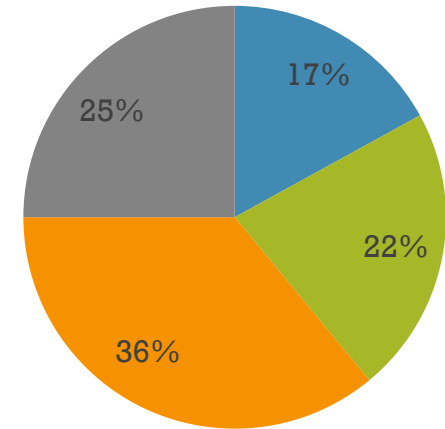
---

## SECTION INVESTISSEMENT

### Recettes 2023 d'investissement

Les recettes d'investissement, pour un montant de **2 685 618€**, sont réparties de la manière suivante :

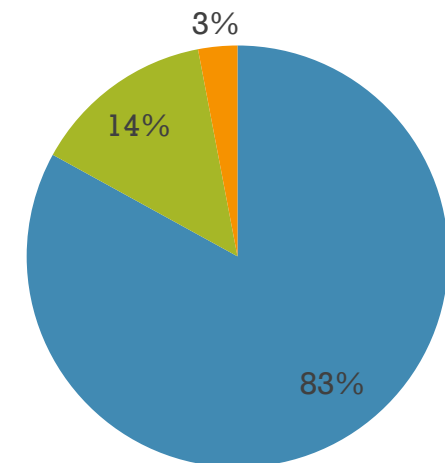
- Les recettes d'équipement pour 441 481€, soit 17%
- L'excédent d'investissement de l'année 2022 pour 591 234€, soit 22%
- Les autres recettes (dotations aux amortissements, FCTVA et Taxes aménagements pour 969 303€, soit 36%
- L'excédent de fonctionnement de l'année 2022 affecté à l'investissement pour 683 600€, soit environ 25% des recettes globales,



### Dépenses 2023 d'investissement

Les dépenses d'investissement, pour un montant de **2 612 271€**, sont réparties de la manière suivante :

- Les dépenses d'équipement ( espace de loisirs sur la voie verte – chantier gare – aménagement du cimetière – acquisitions de Sainte Claire et de la cave – etc. ) pour 2 187 536€, représentent 83% de ces dépenses
- Le remboursement du capital des emprunts pour 389 296€ représente 14% des dépenses d'investissement
- Les autres dépenses, dotations aux amortissements (prévision de renouvellement du matériel et autres équipements), pour 35 439€, représentent 3% de ce budget



## Les principales opérations d'investissement réalisées en 2023 sur le patrimoine communal :

### Acquisitions communales :

- La deuxième partie de l'acquisition de Sainte Claire pour 104 350€
- La deuxième partie de l'acquisition de la cave pour 51 080€

### Travaux sur le patrimoine communal :

- La rénovation des menuiseries de la salle des fêtes pour 163 708€ (subventionné à 65%)
- Les travaux de rénovation de toiture au foyer rural pour 15 660€
- Les travaux d'accessibilité pour 130 860€ à la salle des jeunes, au gymnase Pierre Mendès France ainsi qu'à l'espace Brassens (subventionné à 80%)
- Les travaux d'aménagement de la gare pour 632 400€, tranche 1 du projet (aménagement des appartements) (subventionné à 31%)

## Les principales opérations d'investissement réalisées en 2023 sur l'espace public et la voirie :

### Etudes avant projets :

- L'étude pour l'aménagement du centre ancien pour 95 000€
- Les travaux d'aménagements d'ensemble pour 31 500€
- La renaturation des sols pour 33 140€ (subventionné à 80%)

### Protection et sécurité :

- La vidéo protection pour 33 700€ (remplacement serveur, installation de 4 caméras supplémentaires et remplacement d'une caméra obsolète )
- Des travaux sur le réseau du pluvial pour 44 900€ sur le déversoir quartier Las Mouillas

## Les principales opérations d'investissement réalisées en 2023 sur l'espace public et la voirie :

### Projets structurants :

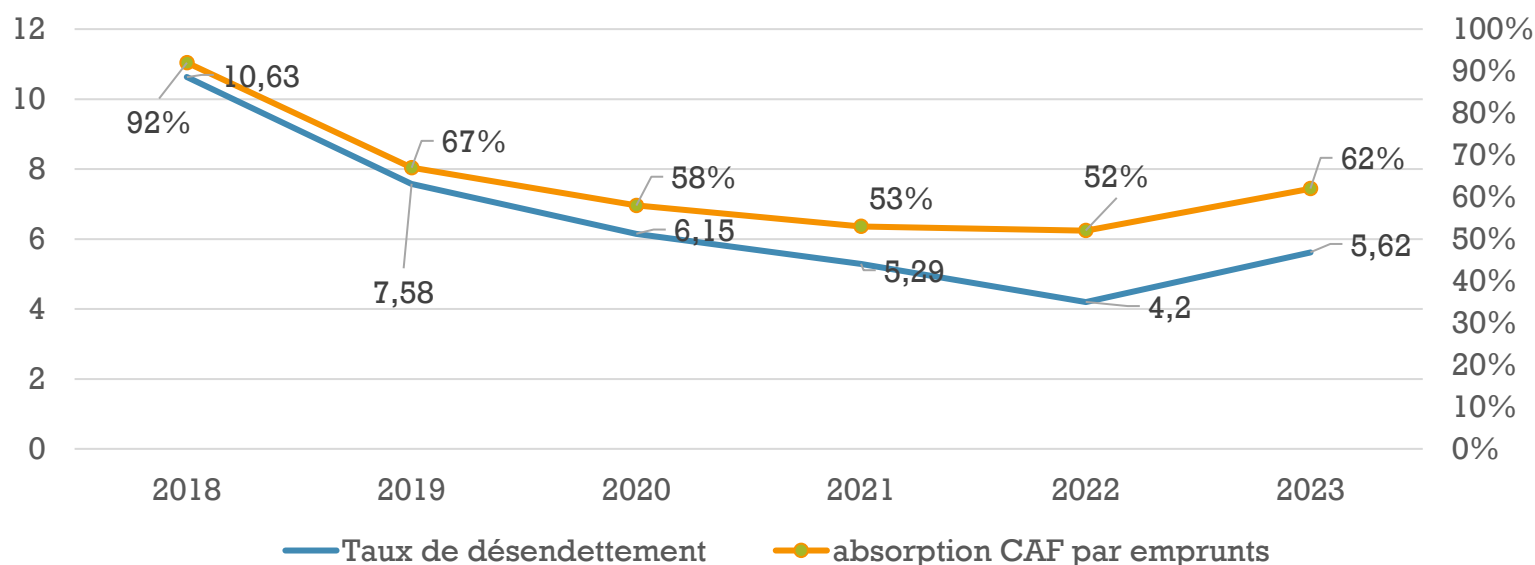
- La création du troisième court de tennis pour 218 315€ (subventionné à 80%)
- La création du parking à Notre dame des vertus pour 197 870€ (subventionné à 36%)

### La voirie :

- Les travaux de réfection de chemin et voirie (Groujoux et Abaous) pour 97 830€ (subventionné à 41%)

## Les critères d'appréciation de la santé financière de la commune :

- **Le taux de désendettement** est l'expression de la dette de la collectivité en fonction de sa capacité à la rembourser : s'exprime en année et les critères couramment acceptés sont :
  - Moins de 8 ans : situation saine
  - De 8 à 12 ans : situation critique
  - Plus de 12 ans : situation dangereuse
  
- **L'absorption de la CAF par les remboursements d'emprunt.** C'est la proportion de la CAF Brute qui est déjà absorbée par les engagements financiers de la collectivité ; s'exprime en pourcentage et doit être inférieure à 50/60%.



## **PARTIE II**

---

# **CONCLUSION**



La hausse des dépenses de fonctionnement a été compensée par une hausse effective des recettes, ce qui permet à la commune d'assurer le remboursement en capital de la dette, et de maintenir une épargne nette raisonnable.

La situation de la commune est satisfaisante mais les ratios d'endettement doivent attirer l'attention sur le financement des futurs investissements.

La commune doit continuer sa mise en œuvre d'un plan de réduction de la dépense énergétique, et trouver des économies significatives au niveau de son fonctionnement pour maintenir sa capacité à investir.

## **PARTIE III**

---

# **HYPOTHESES DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE**

- 1. Les recettes de fonctionnement**
- 2. Les dépenses de fonctionnement**
- 3. L'investissement**

## Hypothèses de la prospective financière

**La construction du Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) se base sur les lignes directrices suivantes :**

- Contenir les dépenses de fonctionnement, et maîtriser les dépenses de personnel, malgré les augmentations réglementaires, tout en maintenant une bonne qualité de service public rendu à la population paulhanaise.
- Continuité des projets d'investissements structurants pour la commune en combinant l'autofinancement, la recherche de subventions, et le financement par l'emprunt.
- Poursuite des investissements pour des recettes supplémentaires (projets photovoltaïques) ou des économies (d'énergie par exemple).

## 1. Les recettes de Fonctionnement

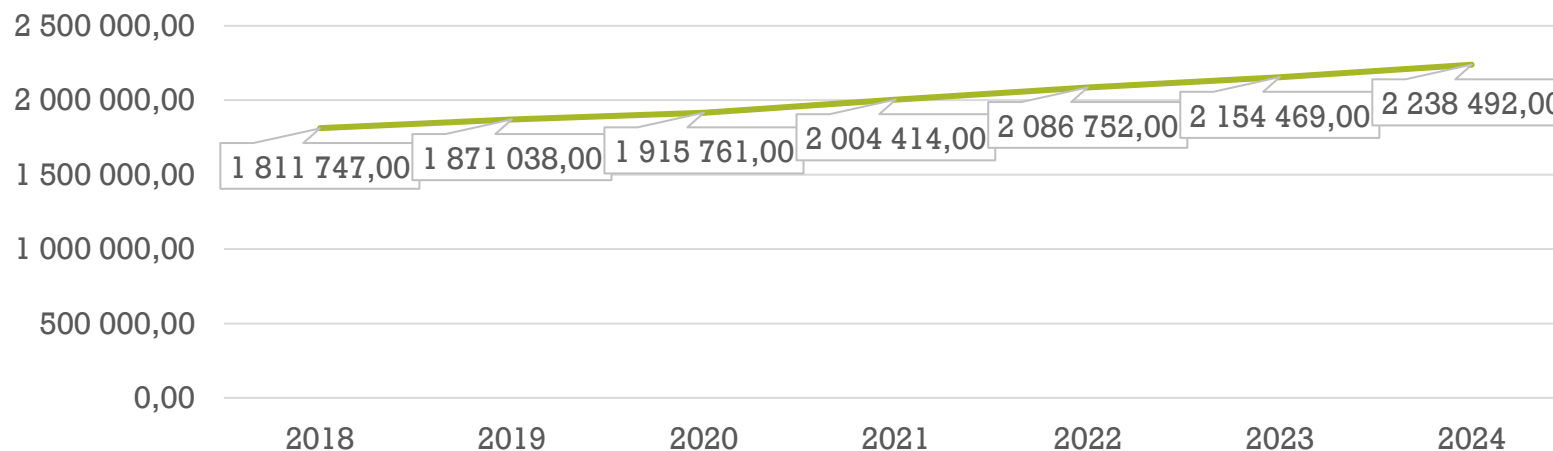
### ➤ La Fiscalité des ménages :

Les hypothèses retenues pour la prospective sont les suivantes :

Pour mémoire les taux votés par la commune n'ont pas été augmentés depuis 2012 et s'établissent à :

- Foncier bâti : 52,09 %
- Foncier non bâti : 82,84 %
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 16,83 %

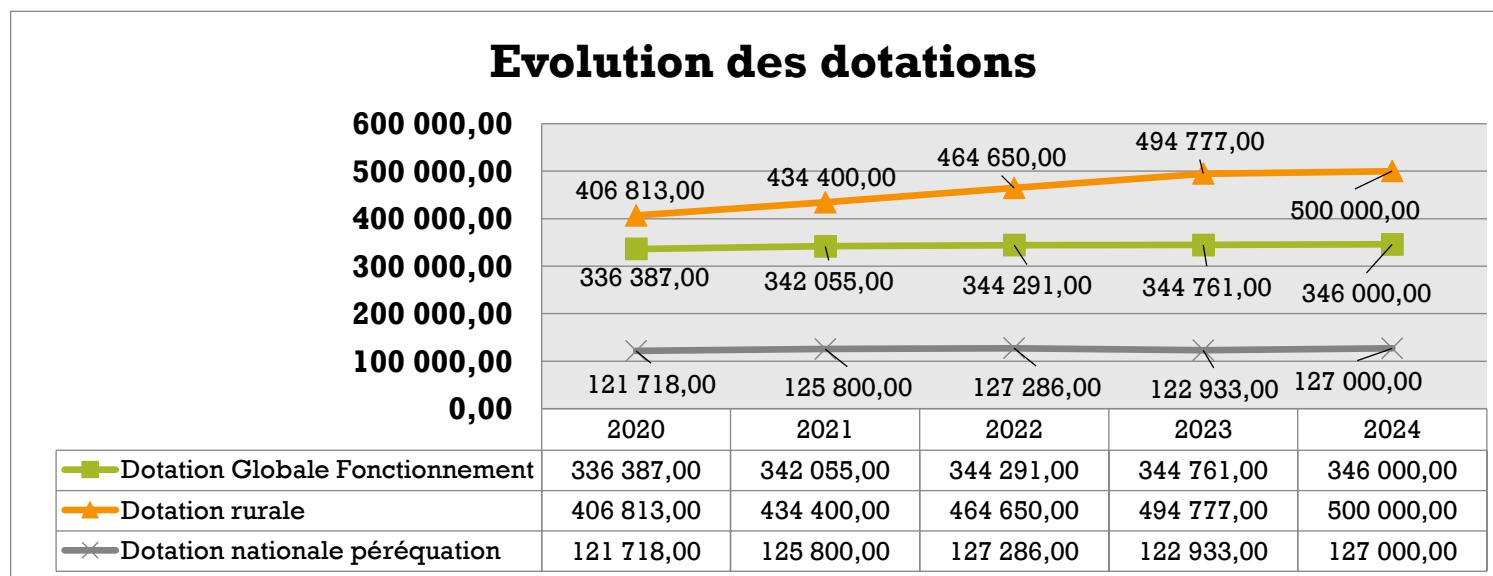
Une augmentation de 3,5% des bases d'imposition en 2024, permet à la commune d'attendre une recette supplémentaire de 84 023€.



## 1. Les recettes de Fonctionnement

### ➤ Taxes et Dotations de l'Etat :

- Fonds de péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) : stabilité : 66 510€
- Taxe sur l'électricité : 80 000€
- Taxe additionnelles des droits de mutation : 180 000€
- Dotations globales de Fonctionnement en légère hausse (annoncée) :
  - Forfaitaire : 346 000€
  - Dotation de Solidarité Rurale : 500 000€
  - Péréquation nationale : 127 000€



## 2. Les dépenses de Fonctionnement

### ➤ Les charges de personnel augmentent :

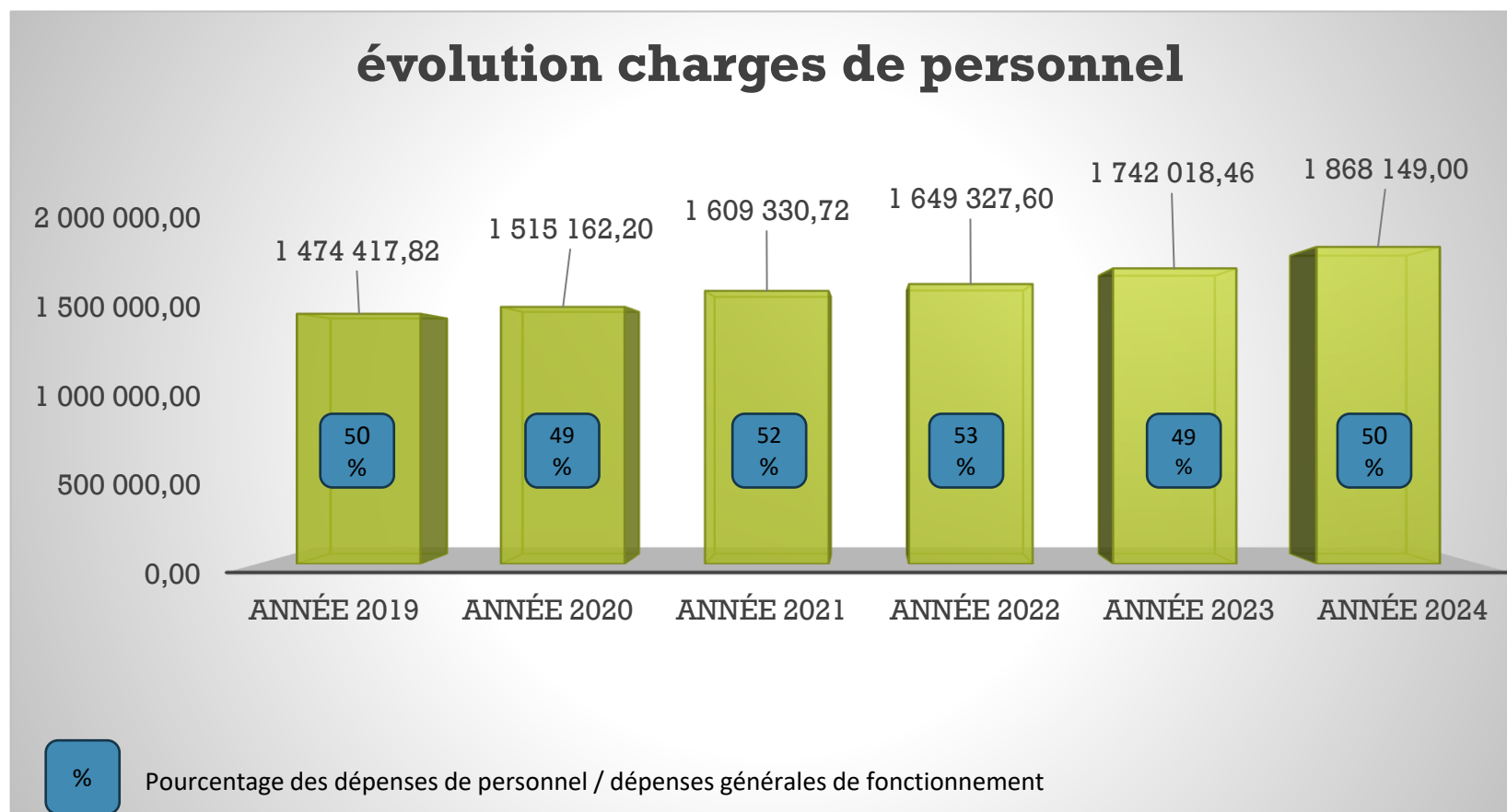
Cette augmentation s'explique par :

- La réintégration d'un agent (fin de disponibilité) ;
- La revalorisation du point d'indice (+1,5%) décidée par le gouvernement et applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier ;
- L'attribution de 5 points d'indice supplémentaires pour tous les agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- L'augmentation de 1 point du taux de cotisation retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ; la revalorisation du SMIC ;
- Les mesures catégorielles mises en œuvre par l'Etat en faveur des catégories C et B durant l'année 2023 ;
- Les effets du GVT (glissement vieillesse technicité)
- L'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail (formations, prévention, etc.)
- La participation à la mutuelle santé : 15€/agent/mois lorsque le salaire net ETP < 1 700€ et 10€/agent/mois lorsque le salaire net est > 1 700€
- La participation à la prévoyance : 10€/agent/mois

***L'année 2024 sera donc marquée par une hausse prévue des dépenses de personnel expliquée entre autres par les mesures décidées par le Gouvernement. Elle sera compensée en partie par une gestion fine des emplois et des compétences.***

## 2. Les dépenses de Fonctionnement

### ➤ Les charges de personnel :



## 2. Les dépenses de Fonctionnement

### ➤ Autres charges de gestion courante :

- Les dépenses courantes devraient progresser moins vite grâce notamment à l'amortisseur d'électricité mis en place par l'Etat (dispositif maintenu jusqu'à la fin du premier semestre 2024) et l'extinction de l'éclairage public estimé sur le budget prévisionnel à 380 000€ pour l'électricité ;
- L'enveloppe des subventions aux associations d'un montant de 60 000€, est maintenue afin de soutenir et valoriser leurs actions ;
- La subvention au CCAS d'un montant de 23 800€ ;
- La participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle d'un montant de 22 000€ ;
- Les festivités pour 62 000€ ;
- l'entretien et la rénovation du patrimoine communal (50 000€) et de la voirie et des réseaux (80 000€).
- Le règlement et le provisionnement de contentieux pour 238 000€



## 3. L'investissement

### ➤ Financement de la section investissement

**Les recettes sont principalement constituées par :**

- Le FCTVA (Fond de Compensation de la TVA) de l'année N-1, estimé à 156 000€ ;
- La dotation aux amortissements et l'autofinancement (réalisé en 2023 : 35 000€);
- Le virement de la section de fonctionnement estimé à 850 000€ ;
- La recherche active de subventions et fonds de concours auprès des partenaires ;
- La subvention de la communauté de communes pour 40 000€ + 5 000€ supplémentaire pour la mise en accessibilité du projet ;
- La vente des terrains en face de nos ateliers municipaux (212 000€) ;
- Le recours à l'emprunt (230 160€ réalisé en 2023 et 300 000€ envisagé en 2024).

## Endettement

### Les deux emprunts réalisés en 2023 :

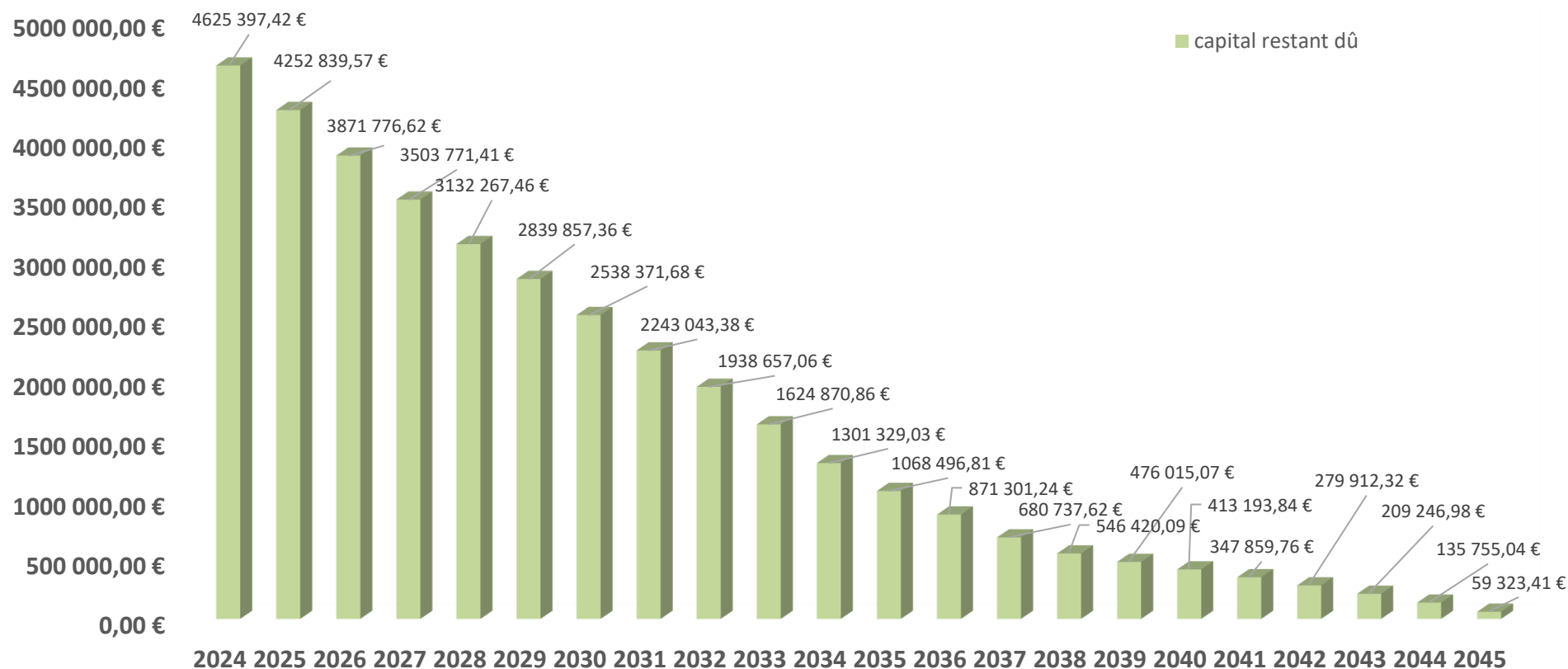
- 150 694€ sur 25 ans, prêt de relance verte, au taux de 3,40%, dont le versement interviendra lors de la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public ;
- 79 466€ sur 25 ans, prêt d'investissement au taux de 3,40%, dont l'appel de fonds sera réalisé très prochainement (travaux de remplacement des menuiseries de la salle des fêtes en cours)

### Un emprunt en 2024

- Réalisation d'un stade de football A8

## 2. Endettement

- Le tableau ci-dessous, représente la capital restant dû.  
La réalisation des emprunts en 2024 (page précédente) viendra s'ajouter à ce tableau ;  
Un emprunt du crédit agricole de 2009 va se terminer en 2024, (22 800€ restant de capital)



## ➤ Les principales opérations d'investissement à poursuivre (travaux en cours) sur le patrimoine communal :

- Les travaux d'aménagement des 4 logements à l'étage de la gare 1<sup>ère</sup> tranche ;
- Poursuite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux à la salle des fêtes ;
- Changement de la chaudière au gymnase Pierre Mendès France
- Mise aux normes énergétiques des bâtiments communaux par le remplacement des ampoules par des leds
- Des travaux de rénovation du bâtiment Sainte Claire (façade), et de la cave (consolidation des appuis de fenêtres et linteaux) ;
- Installation d'ombrières et panneaux photovoltaïques aux bâtiments des services techniques ;
- Projet et études autour du quartier des halles avec l'EPF, le CAUE et Territoire 34 ;

## ➤ Les principales opérations d'investissement à réaliser sur l'espace public et la voirie :

- La rénovation de l'éclairage public, les travaux reportés par Hérault Energies, seront supportés en totalité en 2024 pour 90 000€ (part communale);
- La création d'un terrain de foot A8 pour un montant estimé à 300 000€, afin de soulager l'utilisation intensive des deux stades actuellement ;
- La poursuite et la rénovation de la vidéoprotection pour 16 200€, conformément à la convention avec les services de l'Etat ;
- la sécurité incendie pour 4 000€ (entretien et remplacement réguliers des bornes à incendie)
- Le plan d'aménagement d'ensemble rue du Thau pour 450 500€ ( création d'un bassin de rétention rue de l'Amergal, reprise et création du réseau pluvial rues du Thau et l'Amergal, et voirie rue du THAU ;
- Des travaux de voirie, rues du Ballast, Amandiers et chemin de la Plaine pour environ 467 031€ (marché en cours) ;

## ➤ Des opérations d'investissement en projet :

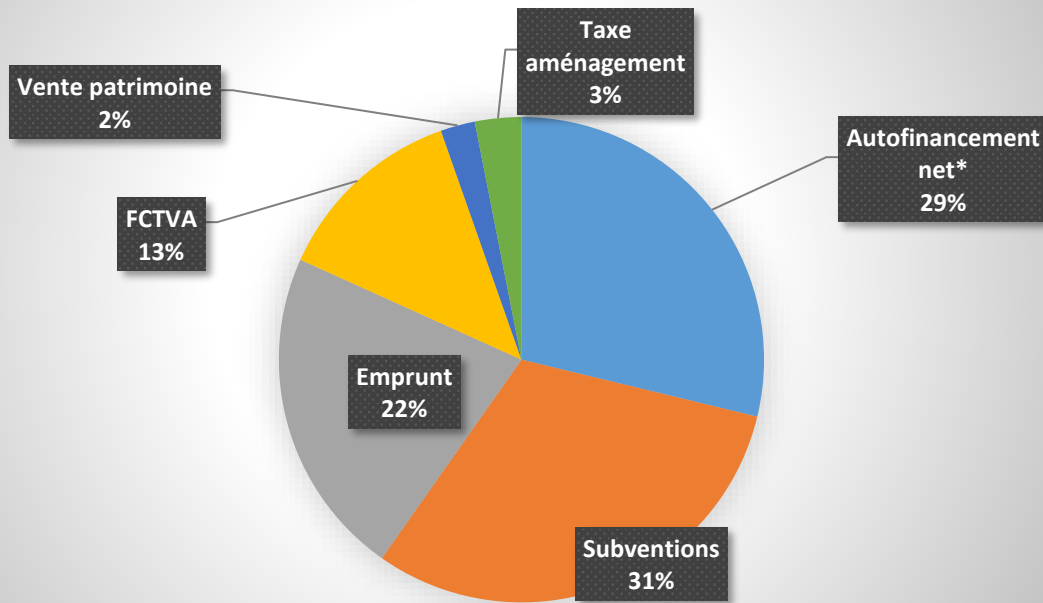
- Réflexion sur la thématique de la santé et des acteurs ;
- L'aménagement du grenier de l'école Sand en appartement ;
- Plantation de micro-forêt (arboretum et autres espaces), dans une démarche de lutte contre la pollution, le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité des sols
- Déployer des unités de production d'électricité photovoltaïque, dans un premier temps sur le gymnase Pierre Mendès France, la salle des fêtes et le parking du stade de football, le toit de la gare, puis dans un second temps, lancer une réflexion sur les bassins de rétention, l'ancienne déchetterie et d'autres bâtiments publics) ;
- Des travaux d'aménagements urbains :
  - autour du quartier des halles (études réalisées en 2023 et 2024) ;
  - Désimperméabilisation des sols en cœur de ville afin de créer des îlots de fraîcheur et les cours d'école ;

## ➤ Le Plan Pluriannuel d'investissement:

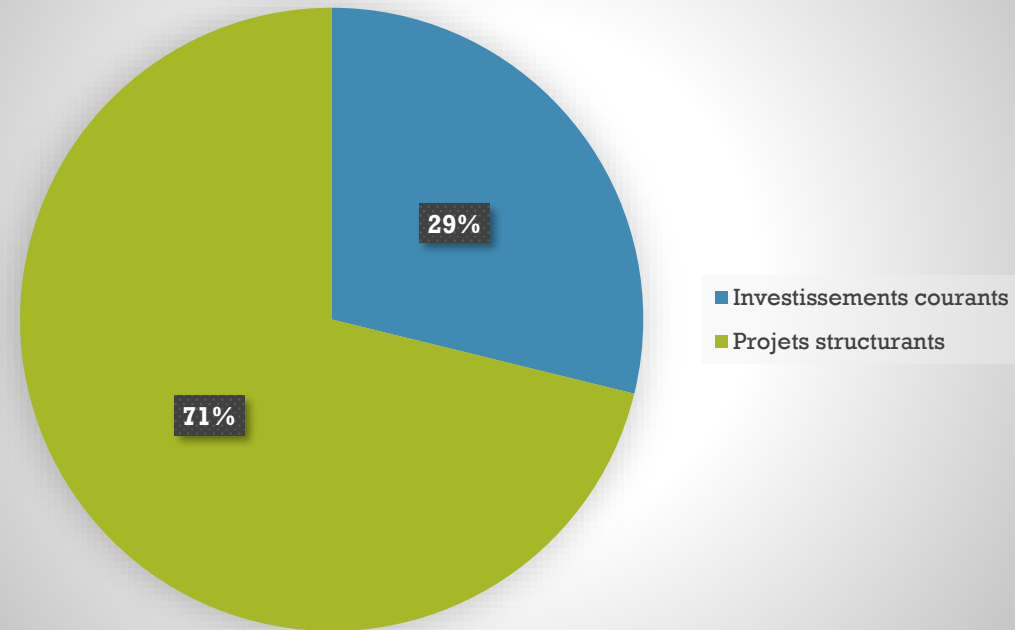
- Il s'agit d'un outil de pilotage financier et politique ; il dresse la liste de l'ensemble des projets programmés par la majorité municipale, et des financements qui leurs sont attribués chaque année.
- Par nature évolutif, il est actualisé et ajusté selon les évolutions de l'environnement économique, technique et juridique. Il s'agit donc d'un véritable outil de gestion financière :
  - Il est programmatique et budgété sur la durée du mandat,
  - C'est un document de programmation politique,
  - Il présente les projets que la municipalité décide d'engager pour sa commune,
  - C'est une feuille de route à destination de tous les habitants,
  - Il est décliné sous forme de document d'informations

## ➤ Le Plan Pluriannuel d'Investissement :

Financement PPI 2021-2026



Investissements 2021-2026





## ➤ Le Plan Pluriannuel d'investissement:

### ➤ Recettes :

RECETTES	2023	2024	2025	2026
Report N-1	591 234 €	675 261 €	722 529 €	309 610 €
Autofinancement	683 600 €	850 000 €	550 000 €	550 000 €
Amortissements	169 960 €	160 000 €	200 000 €	200 000 €
FCTVA	318 010 €	156 981 €	313 518 €	195 126 €
Taxe d'aménagement	69 200 €	68 000 €	30 000 €	30 000 €
Subventions projets structurants	817 735 €	219 140 €	135 100 €	290 000 €
Subventions autres	36 199 €	169 000 €	en fonction des projets	
Vente patrimoine		212 011 €		
Emprunts	- €	530 160 €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>2 685 938 €</b>	<b>3 040 553 €</b>	<b>1 951 147 €</b>	<b>1 574 735 €</b>

## ➤ Le Plan Pluriannuel d'investissement:

### ➤ Dépenses habituelles :

DEPENSES	2023	2024	2025	2026
Report N-1	- €	- €	- €	- €
Remboursement emprunts en cours	398 892 €	383 000 €	387 775 €	373 765 €
Remboursement nouveaux emprunts	- €	13 793 €	14 262 €	14 747 €
<b>Investissements entretien / renouvellement</b>	<b>272 341 €</b>	<b>993 000 €</b>	<b>248 500 €</b>	<b>248 500 €</b>
Bâtiment communaux	17 458 €	250 500 €	24 500 €	24 500 €
Sécurité Incendie	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Etudes		10 000 €	10 000 €	10 000 €
Voirie	119 110 €	500 000 €	30 000 €	30 000 €
Chemins ruraux	55 220 €	- €	50 000 €	50 000 €
Chemins touristiques	5 000 €	- €	- €	- €
Eclairage public / Electrification et télécom	- €	- €	40 000 €	40 000 €
Mises aux normes EP	2 570 €	92 000 €	40 000 €	40 000 €
Travaux en régie	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Monuments restauration	18 983 €	25 000 €	- €	- €
Divers Acquisitions	30 000 €	91 500 €	30 000 €	30 000 €
<b>Sous total</b>	<b>671 233 €</b>	<b>1 376 000 €</b>	<b>636 275 €</b>	<b>622 265 €</b>

## ➤ Le Plan Pluriannuel d'investissement:

### ➤ Dépenses, les projets structurants :

DEPENSES	2023	2024	2025	2026
<b>Projets structurants</b>	<b>1 944 242 €</b>	<b>928 231 €</b>	<b>991 000 €</b>	<b>691 000 €</b>
Bâtiment gare tranches 1 (op 290)	632 410 €	20 000 €	- €	- €
Bâtiment cave (op.94)	51 080 €	5 000 €	- €	- €
Stade des Laures (op.31)	2 400 €	300 000 €	250 000 €	250 000 €
Sainte-Claire (op.48)	110 950 €	50 500 €	- €	- €
Quartier des Halles (op.79)	16 440 €	- €	480 000 €	240 000 €
Pumptrak	- €	- €	60 000 €	
Vidéo-protection (op.300)	32 600 €	16 200 €	16 000 €	16 000 €
Terrain de tennis (op.58)	212 000 €	- €	- €	- €
Budget participatif (op.100)	56 350 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Salles des Fêtes	209 117 €	6 000 €	42 500 €	42 500 €
Accessibilité tranche 2 (op.92)	162 500 €	5 000 €	- €	- €
Mise aux normes EP (op.27)	2 570 €	92 000 €	40 000 €	40 000 €
Electrification et Eclairage Public (op.15 et 26)	- €	- €	40 000 €	40 000 €
Salles des Fêtes - opération 19 : rénovation énergétique	209 117 €	6 000 €	42 500 €	42 500 €
Projet d'Aménagement d'ensemble (op.97)	53 396 €	407 531 €	- €	- €
<b>Autres</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>2 615 475 €</b>	<b>2 318 024 €</b>	<b>1 641 537 €</b>	<b>1 328 012 €</b>

# PARTIE IV

---

# CONCLUSION

### ➤ Conclusion

La seconde partie du mandat correspond à une période d'investissements massifs de la commune de Paulhan avec l'intensification des projets structurants, accompagnée du recours à l'emprunt pour permettre la réalisation des investissements effectués pour le bien être et l'avenir des paulhanais.

La commune devra toutefois continuer à maîtriser ses dépenses de fonctionnement par un suivi rigoureux, la poursuite de la rationalisation, tout en respectant les nombreuses contraintes induites par les différentes réglementations (environnementales, sanitaires, sociales...).

Les enjeux de la transition énergétique sont pleinement intégrés dans les investissements envisagés en 2024 et pour les années futures.



PAULHAN

**MERCI DE  
VOTRE ATTENTION**